

Conduite d'engins en sécurité – Pelles, chargeurs ou engins mixtes – Module de base

Référence :
SEC0100

Catégories : **CONDUITE
D'ENGINS**

Sous-catégories: **Conduite d'engins de chantier**

LANGUE(S) :



FR DE

DURÉE :

2 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LEON KREMER S.À R.L.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront appris :

- À s'acquitter de la fonction de conducteur de pelles, chargeurs ou engins mixtes en toute sécurité
- A maîtriser la conduite de pelles, chargeurs ou engins mixtes

A connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

Personnes concernées:

Futurs conducteurs de pelles, chargeurs ou engins mixtes.

CONTENU

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu)

Partie théorique

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation et de conduite
- Les principaux risques lors de l'utilisation de l'engin
- Plaque de charge
- Etiquetage de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage
- Techniques d'élingage et accessoires de levage
- Test théorique

Partie pratique

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin

- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Fin de poste
- Elingage de charges et accessoires de levage

Test pratique

PÉDAGOGIE

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

PRÉREQUIS

Pour pouvoir participer à la formation, les stagiaires doivent avoir suivi une formation préalable qualifiante ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an pour la conduite de ce type d'engin.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

La formation est reconnue et partiellement remboursée par l'Association d'Assurance contre les Accidents

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise